

Réunion du Conseil Municipal

Du 08 Janvier 2024

Procès-Verbal de séance

L'an deux mille vingt-quatre le lundi huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes HAULBERT, FRIGENZA
Ms. CLUET, DECLERCQ, FUNEL, CARTON,
Ms GUERIN, GALFRE, BOUX, DUMEZ
Membre(s) excusé(s) : Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

Membre(s) absent(s) :

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 10 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. **Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2024
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- Délibération N° 1 : Dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement et de viabilisation de la zone urbaine (UA) située derrière la rue des Tilleuls au hameau de La Foux
- Délibération N° 2 : Dossier de demande de subvention pour le projet Opération de remplacement patrimonial de la canalisation d'eau potable et des branchements particuliers au quartier de Saint-Anne du hameau de Peyroules
- Délibération N° 3 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- Questions diverses

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 15 Décembre 2023.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX	X		
Eric DUMEZ	X		

4. Signature du procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2023

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Décembre 2023.

5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune commission communale ne s'est réunie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

6. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Réunion de travail avec le bureau d'études sur le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de La Foux et de Peyroules le 21/12/2023 ;

7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

8. Décisions par délégation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

9. Délibération N° 1 : Dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement et de viabilisation de la zone urbaine (UA) située derrière la rue des Tilleuls au hameau de La Foux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif envisagée pour l'année 2024. Ce projet comporte l'opération suivante :

- Opération d'aménagement et de viabilisation de la zone urbaine (UA) située derrière la rue des Tilleuls au hameau de La Foux

Cette opération est située derrière la rue des Tilleuls au hameau de La Foux, elle s'inscrit dans la suite logique du zonage qui a été validé dans le Plan Local d'Urbanisme qui définit une zone urbaine (UA) derrière la rue des Tilleuls. Cette zone regroupe plusieurs parcelles non viabilisées à ce jour.

Afin de créer les conditions de développement de l'urbanisation de cette zone UA et de proposer le service d'assainissement collectif aux habitations existantes de la zone, il est envisagé de créer une nouvelle antenne du réseau d'assainissement collectif, de créer une antenne du réseau de distribution de l'eau potable et de prévoir les points de raccordement aux réseaux EP et EU pour les différentes parcelles de cette zone UA.

Ce projet s'inscrit également en complète cohérence avec le zonage d'assainissement collectif qui est en cours de finalisation sur la commune. L'estimation globale des travaux d'aménagement de la zone UA de la rue des Tilleuls sur le hameau de la Foux s'élève à 46 728.00 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une aide auprès de l'état pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le plan de financement de cette opération qui s'établit de la manière suivante :

Plan de financement du projet d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif au hameau de la Foux envisagé pour l'année 2024	
Aménagement de la zone urbaine située derrière la rue des Tilleuls au hameau de La Foux y compris les réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable	42 480, 00 €
Dépenses imprévues (10 %)	4 248, 00 €
Montant HT de l'opération	46 728.00 €
T.V.A.	9 345.60 €
Subvention de l'état (60 %)	28 036.80 €
Autofinancement total de la Commune + TVA	28 036.80 €
Montant TTC de l'opération	56 073.60 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif au hameau de la Foux tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'état pour l'opération d'aménagement des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif pour un montant de 28 036.80 €,
- **Sollicite** auprès de l'état une subvention à hauteur de 60 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant H.T avec imprévus	46 728.00 €
Subvention de l'état 60 %	28 036.80 €
Autofinancement + TVA	28 036.00 €
Montant T.T.C	56 073.60 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

10. Délibération N° 2 : Dossier de demande de subvention pour le projet Opération de remplacement patrimonial de la canalisation d'eau potable et des branchements particuliers au quartier de Saint-Anne du hameau de Peyroules

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de remplacement patrimonial de la canalisation d'eau potable et des branchements particuliers au quartier Sainte-Anne du hameau « La Rivière » envisagée pour l'année 2024.:

Cette opération s'inscrit dans la volonté de l'équipe municipale de gérer le renouvellement du réseau d'eau potable et en particulier des portions du réseau les plus anciennes ou les plus vétustes.

La canalisation du quartier de Saint-Anne a fait l'objet d'une réparation au cours de l'année 2022 suite à une importante fuite et laisse apparaître des risques de nouvelles fuites (corrosion de la conduite). Il est donc urgent de remplacer cette portion de canalisation eu égard aux problèmes d'alimentation en eau potable du hameau de Peyroules. De plus, conjointement au renouvellement de la canalisation, il sera procédé au remplacement des compteurs abonnés du quartier et à leur installation dans le domaine public.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le plan de financement de cette opération qui s'établit de la manière suivante :

Plan de financement du projet « remplacement patrimonial de la canalisation d'eau potable et des branchements particuliers au quartier de Sainte-Anne au hameau de la Rivière pour l'année 2024	
Remplacement patrimonial de la canalisation d'eau potable au quartier de Saint-Anne du hameau de Peyroules y compris le renouvellement des compteurs abonnés du quartier	17 085, 00 €
Dépenses imprévues (10 %)	1 708.50 €
Montant HT de l'opération	18 793.50 €
Subvention Agence de l'eau (30 %)	5 638.05 €
Subvention Conseil Départemental (46.92%)	8 817.91 €
Autofinancement total de la Commune (23.08%)	4 337.54 €
Montant TTC de l'opération	22 552.20 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération remplacement patrimonial de la canalisation d'eau potable et des branchements particuliers au quartier de Sainte-Anne du hameau « la Rivière » tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau à la hauteur de 30 % pour un montant de 5 638.05 €,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental à la hauteur de 46.92 % pour un montant de 8 817.91 €,
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant H.T avec imprévus	18 793.50 €
Subvention de l'Agence de l'eau 30%	5 638.05 €
Subvention du Conseil Départemental	8 817.91 €
Autofinancement + TVA	8 096.24 €
Montant T.T.C	22 552.20 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

11. Délibération N° 3 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales - Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit alors préciser le montant et l'affectation des crédits. Pour ce qui concerne le budget principal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'ouverture des crédits suivants :

Chapitres Dépenses	Rappel des crédits votés en 2023	Montant maximum autorisé de 25 %	Montant sollicité sur le budget principal
231 – Immobilisations en cours	15 960.00 €	3 990.00 €	3 990.00 €
Opération 136 – Eau Potable	100 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00€
Opération 140 – Etude Tour Cimet Ville	26 800.00 €	6 700.00 €	6 700.00 €
Opération 147 : STEP Peyroules	301 100.00 €	75 275.00 €	6 000.00 €
Opération 126 : MOE STEP PEYROULES	13 300.00 €	3 325.00 €	1 000.00 €
Opération 167 : Enfouissement Adduct Eau	190 000.00 €	47 500.00 €	36 000.00 €
Opération 171 : Etude Hydrogéologique	16000.00 €	4000.00 €	4000.0 €0
Opération 172 : Amngt Salle des fêtes	20000.00	5 000.00 €	5000.00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget dans la limite des crédits indiqués ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

12. Questions Diverses

12.1. Réunion de travail avec la Maison Technique de Castellane sur le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de travail sur le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux est planifiée le 19/01/2024 à 10h00 en Mairie.

12.2. Réunion de présentation de l'étude hydrogéologique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de travail sur la restitution de l'étude hydrogéologique est planifiée le 19/01/2024 à 14h00 en Mairie.

12.3. Cérémonie de vœux de la CCAPV

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie de présentation des vœux du président de la CCAPV est organisée le 16 Janvier 2024 à 18h00 à Saint-André les Alpes. Etant lui-même retenu par des obligations professionnelles ce jour-là, il demande à messieurs Claude GUERIN et Roger FUNEL de bien vouloir le représenter.

12.4. Signature du label Pays d'Arts et d'Histoire de la CCAPV

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature du label Pays d'Arts et d'Histoire décerné à la CCAPV aura lieu le 09 Janvier 2024 à 10h30 à Saint-André les Alpes. Etant lui-même retenu par des obligations professionnelles ce jour-là, il demande à monsieur Claude GUERIN de bien vouloir le représenter.

12.5. Cérémonie de vœux de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la cérémonie de vœux de la commune aura lieu le dimanche 21 Janvier 2024 à 14h00.

12.6. Etude hydrogéologique

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire une présentation des scénarios envisagés par l'hydrogéologue dans le cadre de l'étude hydrogéologique en cours. Monsieur Dominique DECLERCQ présente les différents scénarios étudiés dans le cadre de l'étude.

12.7. Bulletin Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain bulletin municipal est finalisé et sera distribué prochainement.

12.8. Remplacement du véhicule utilitaire

Monsieur Dominique DECLERCQ signale à Monsieur le Maire qu'il devient important de remplacer le véhicule utilitaire du service technique afin de préserver le véhicule 4x4 acquis en fin d'année 2023 et de ne pas utiliser ce véhicule pour transporter des charges lourdes (mini-pelle, ...).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la subvention auprès du Département 04 a été obtenue pour le renouvellement du véhicule utilitaire et que l'opération va ainsi pouvoir être engagée.

13. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 08 Janvier 2024.

La séance levée : 19h30

**F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES**



**C. FRIGENZA
La secrétaire de séance**

